

# LES PONTS DE LA BARBEN

(du ch Salatier, de la Blancherie,  
des Caires et du Château)



## La Touloubre

La Barben est naturellement liée à son « fleuve » la Touloubre et à ses affluents. Le vallon de Boulery (Route du Château (dit le Vabre)) - Le Lavaldehan (au Château)

En fin d'été 1836 une crue inonde les terres et c'est le 20 novembre 1840 qu'est proposé dans un long rapport sur la Touloubre, fait par l'Ingénieur Gendarme de l'Administration des Ponts et Chaussées, la constitution d'une association de 4 syndicats territoriaux pour le « **Redressement, curage et encaissement de La Touloubre** ».

Les grandes lignes.

« La Touloubre dessine le Thalweg de l'un des plus grands bassins du département. Formée par une foule de petits ruisseaux qui viennent se réunir sur le plateau de Venelles. Elle traverse un grand nombre de localités ... elle n'offre dans tout son développement qu'un lit sinueux tourmenté, mal défini qu'elle surmonte partout dans les moments d'orage. Ayant son origine sur une partie du département élevée à 340m au-dessus de la mer, elle s'y jette après avoir parcouru environ 65000 m. ... Dans les parties où la pente est faible, ce lit s'est comblé peu à peu par le dépôt successif des terres transportées ; il s'est ainsi élevé au-dessus des terrains et devenu incapable de contenir la masse des eaux, ces dernières se répandent au loin avec plus ou moins de force, submergent de grandes surfaces de terres, interrompent les communications détériorent les cultures, rendent l'air insalubre. Tous ces fâcheux effets sont encore favorisés par les divers travaux que des riverains exécutent sans ordre et sans suite ; l'un pour garantir sa propriété, profitant d'un changement de lit, élève une digue qui modifie le régime du courant, fait naître des incidences nouvelles, gêne l'écoulement et nuit tout à la fois aux propriétaires supérieurs et inférieurs, pour voir à son tour son ouvrage attaqué et renversé par les travaux d'un autre ; des barrages nombreux élevés sans règle en divers endroits, formant des prises d'eau destinées soit à l'arrosage, soit plus encore à des moulins, déterminent des remous étendus, des atterrissements considérables ; des ponts d'un trop faible débouché retiennent et font refluer les eaux. Ainsi les circonstances naturelles et celles déterminées par les riverains concourent à rendre la rivière de la Touloubre désastreuse pour les contrées qu'elle traverse.

L'administration rendra à ces contrées le service le plus signalé, si armée du droit que lui donne la loi, elle intervient dans les questions de récurage et du redressement de la Touloubre.

... Il convient donc qu'avant de commencer les études nécessaires à la rédaction des projets, une organisation complète soit donnée aux intéressés afin de pourvoir non seulement aux exigences des curages à exécuter ; mais encore à celle des travaux préparatoires. ...

Il convient à cet effet de les grouper en ayant soin de satisfaire à deux conditions.

1° Il faut que les limites des groupes soient choisies de manière à correspondre d'un point invariable existant sur les rives de la Touloubre, et pouvant servir de tête à des travaux, à un autre point également invariable.

2° Il faut encore que chaque groupe ne renferme que des intérêts à peu près identiques ; c'est-à-dire, qu'il soit formé de manière à ce que les travaux exécutés dans ce groupe produisent sur toute la longueur des effets à peu près semblable, assurent des résultats à peu près égaux, en réclamant que des travaux identiques.

...

Il n'est pas toujours possible de remplir en même temps ces deux conditions d'une manière complète. Ici cependant les points d'attache que présente le cours de la Touloubre soit par les Ponts soit par les rochers, assez nombreux pour qu'on puisse obtenir une solution très satisfaisante. ... nous avons divisé le cours de la Touloubre en six parties différentes en commençant seulement au point où cette rivière coupe la route Royale n° 96 de Toulon à Sisteron.

1°) Partie limitée par deux routes Royales n°96 et n°7 comprend toute la traversée du plateau de Puyricard et les terrains présentant des versants assez évasés et très étendus, elle a une longueur d'environ 9500 m.

2°) Partie de la route Royale n°7 aux rochers de Sufrechoix ... La rivière y traverse un grand nombre de propriétés précieuses et y parcourt environ 18500 m, dans les communes d'AIX. D'Éguilles, de St Cannat et de Lambesc.

3°) Partie des rochers de Sufrechoix au pont de La Barben, ayant une longueur d'environ 3000 m n'est qu'une gorge ayant 50 m de largeur à sa base, ... il n'y a pas lieu d'y faire un syndicat.

4°) Partie comprise entre le pont de La Barben et celui de Grans sur une longueur d'environ 15400 m, et de toutes celles qui ont le plus grand intérêt à l'encaissement de la Touloubre, ne comprenant qu'une vaste plaine au milieu de laquelle s'étendent les cultures les plus riches et les plus variées, elle éprouve de fortes et déplorable dégradations.

C'est dans cette partie qu'est situé le village de Pélissanne si intéressé à ce qu'on s'oppose aux inondations sur les bords de laquelle il est construit et qui plusieurs fois chaque année vient en baigner les maisons des eaux débordées.

5°) Partie entre le pont de Grans et le Ch de la Roquette en face de la Chapelle St Léger a une longueur d'environ 13700 m. C'est une zone d'environ 100 m de largeur qui comprend des coteaux assez abrupts. Assez richement cultivée il importe de la défendre. Il y a d'ailleurs à cela d'autant plus d'intérêt que les communes traversées entre autres celle de Cornillon y trouvent plus de ressources que dans tout le reste de leur territoire et que les terres y sont cruellement attaquées.

6°) Partie entre le Ch de la Roquette et l'Etang de Berre sur une longueur d'environ 3100 m n'a besoin d'aucun travail et n'a pas été indiqué comme devant avoir besoin d'un syndicat. La rivière y coule entre deux rochers presque à pic sur 5 ou 6 m de hauteur laissant entre eux une petite gorge d'environ 20 à 25 m de largeur ... la nature a pourvu elle-même à l'encaissement de cette partie en la formant de manière la plus efficace d'un lit mineur pour les basses eaux et d'un lit majeur pour les plus grandes qui ne remontent jamais les rochers »

En juillet 1849, dans un tableau de l'association au sujet de l'irrigation, le Maire adjoint rappelle : « une association de cette nature existée dans la commune depuis 1817 jusqu'en 1833, à cette dernière époque elle est tombée en désuétude parce qu'elle n'avait plus aucun but et quelle était plutôt nuisible qu'utile, personne n'a plus songé à la rétablir. Les arrosements résultent ici de titres particuliers sur une source privée. »

Article paru dans researchgate en 2007.

**« Nous ne savons rien des crues et des inondations de la Touloubre avant septembre 1842 où une grosse inondation provoque des dégâts importants.**

**En revanche, on ignore si les fortes pluies de novembre 1854, de septembre 1855, d'octobre 1856 et de septembre 1873 ont provoqué des inondations.**

**En effet, en général, les informations sont imprécises et peu scientifiques. On sait seulement que la Touloubre débordait régulièrement dans la plaine de Salon-de-Provence jusqu'à Lançon et occupait toute la largeur de cette plaine. D'après les journalistes du Mémorial d'Aix-en-Provence, les débordements résultaient d'un manque d'entretien du lit, qui engendrait un envasement et, à chaque orage, le plus souvent en septembre, octobre ou novembre, les communes de La Barben, Pélissanne, Salon, Lançon, Grans ou Cornillon étaient inondées. Ainsi les récoltes de raisin étaient perdues et les terres à céréales n'étaient pas ensemençables ».**

### Pont du chemin Salatier.

C'est le 5 mai 1836 lors du conseil municipal que la construction d'un pont qui traverse la Touloubre est évoquée. Il s'agirait de la construction d'un arc de soutènement d'un chemin dans le lit de la Touloubre.

*« Il n'y a jamais eu de pont pour les voitures, mais elles passent facilement à gué ... la commune y entretient pour les piétons un petit trottoir formé de deux haies liées par des boulons portant sur deux piles en pierres de taille où ils sont amarrés de manière à surnager au besoin. Il arrive fréquemment que les crues d'eau de la rivière en creusent le lit sur le point et rendent le gué impraticable ou dangereux non par le volume d'eau après la crue mais à cause de l'inégalité du sol.*

*Pour prévenir tout creusement sur cette partie du lit servant de chemin, on propose de soutenir inférieurement par une chaîne de pierres de taille en forme d'arc, placée horizontalement dans le sens transversal de la rivière, même sous le trottoir en bois de façon que la pile de droite de celui-ci serve de culée à l'arc qui de l'autre côté aura son appui contre une forte pièce de taille qui sera posée dans le lit de la rivière joliment maçonné avec mortier. Cette chaîne sera formée de deux assises de pierres taillées sur leurs lits, parement vue, également arquées sur un rayon de 5,25 mètres à partir de la pile de droite du trottoir. Pour recevoir la première assise le lit de la Touloubre sera déblayé, bien mis de niveau et fortement battu à la demoiselle\* il y sera enfoui des pilotis en nombre suffisant pour que chaque extrémité des pièces porte sur deux au moins. Le creusement du terrain pour l'établissement sera poussé jusqu'à la profondeur nécessaire pour que les deux assises formant l'arc arrivent à une hauteur de trente et un cm au-dessus du trottoir, mesurée sur la pile de droite. Le terrain ainsi préparé sera recouvert d'une bonne couche de béton sur lequel sera posée la taille de la première assise, la seconde assise sera placée sur celle-ci avec retirement en amont de soixante-quinze cm. Chaque assise ne comprendra au plus que sept pièces formant voussoirs égaux bien liés, rejointés et abrevés avec béton. Toute la pierre à employer sera tirée de la carrière de St Laurent terroir de Pélissanne, de la meilleure qualité.*

*La première assise aura une Longueur développée de : 5,25 m ; seconde assise 5,25 m*

*Largeur de queue de : 1,25 m ; 0,75 m*

*Epaisseur de : 0 :30 m ; 0,30 m*

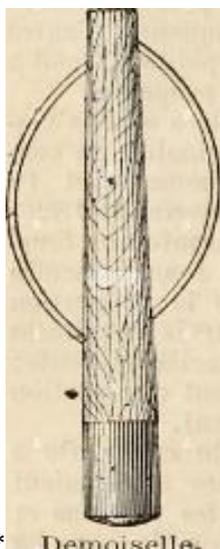
*Pièce formant la culée gauche : Longueur 1,40 m*

*Largeur 0.80 m*

*Epaisseur 0.40 m*

*Les 3,58 m de pierre de St Laurent y compris : extraction, transport, taille, pose, creusement, de fondations, pilotis, maçonnerie et liaison avec la culée et comblement de la partie en amont, enfin toutes fourniture de l'entrepreneur, comptés à raison de 28 F le m<sup>3</sup> monte à 100,24 f plus 3,76 f pour les émoluments de l'auteur du devis. On aura une dépense totale de 104 f.*

*Dressé par nous Jean Baptiste Henri Gaubert maçon patenté en la commune de Pélissanne le 3 Mai 1836 ... »*



\*

### Un an plus tard nouveau devis nouveau projet.

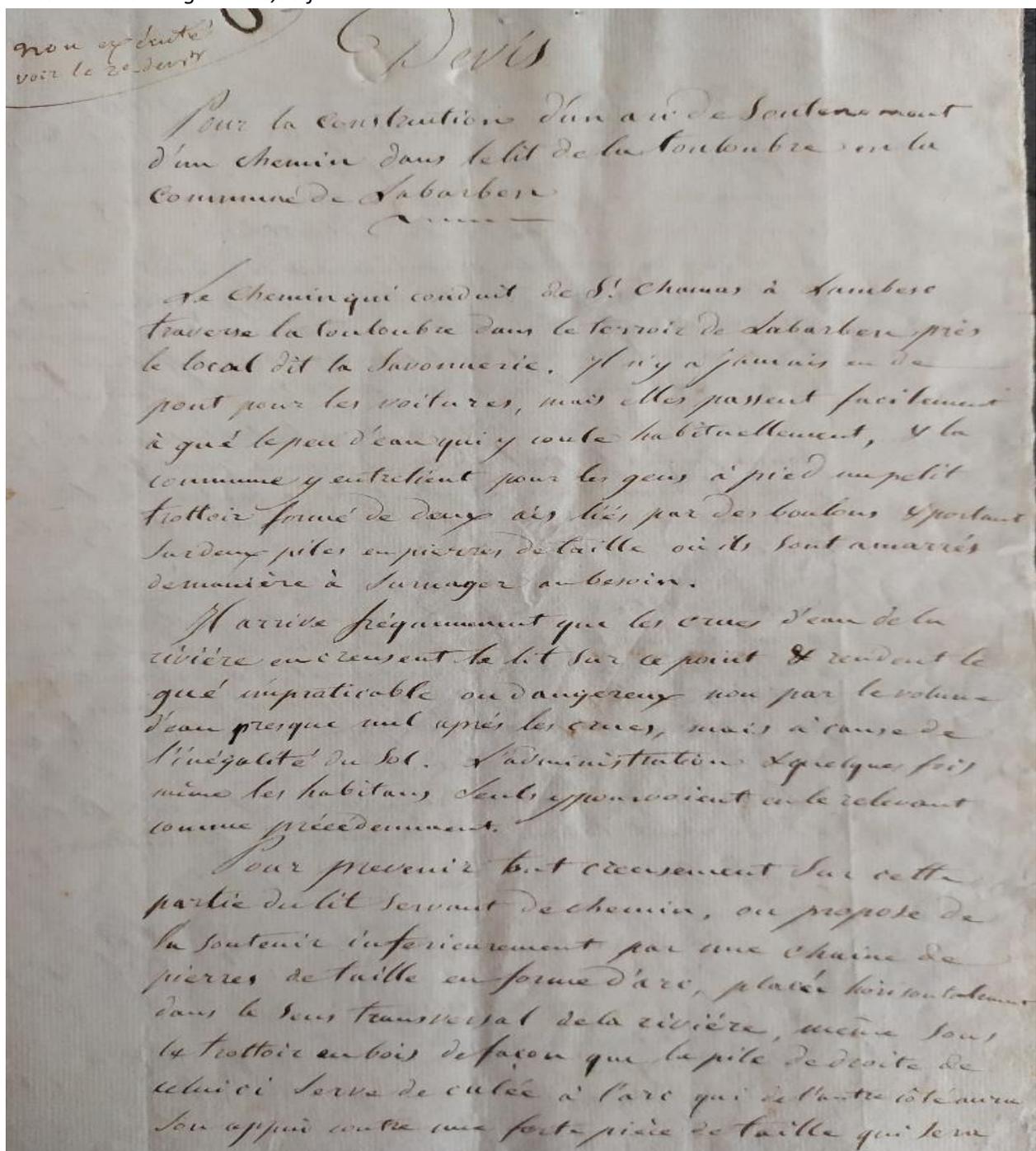
Alors que le 1<sup>er</sup> devis avait été approuvé le 29 Juillet 1836, en fin d'été eurent lieu « des crues considérables de la Touloubre et qui ont empêché l'exécution du projet. Ces crues ont encore creusé le lit à cet endroit de manière que la petite construction projetée est reconnue insuffisante, soit pour remonter le lit à son niveau ordinaire, soit pour présenter la résistance nécessaire ».

Un nouveau projet est présenté.

Il sera prévu : « 3 arcs en pierres de taille horizontalement placés un sur l'autre et concentriques sur un rayon de douelle. Le 1<sup>er</sup> de 5,25 m ; le second de 5,80 m ; le 3<sup>em</sup> de 6,55 m, ce qui détermine le retirement en amont d'un axe sur l'autre de 65 cm. Le 1<sup>er</sup> arc (le plus bas) sera formé de 9 voussoirs en pierre de taille, le second de 8 et le 3<sup>em</sup> de sept, tous les voussoirs auront une épaisseur de 31 cm qui sera la hauteur d'un axe sur l'autre. Les deux culées où aboutiront les arcs de part et d'autre seront construites en pierres bien redressées et taillées sur tous leurs parements ; chaque culée aura en longueur 3,25 m, en largeur 1 m et à sa plus grande hauteur 1,30 m.

... le lit de la rivière sera creusé, déblayé et bien mis à niveau jusqu'à une profondeur de 1,10 m sur une longueur transversale de 8,20 m et une largeur moyenne de 3,25 m ; 8 pilotis seront enfoncés sur chacune des parties destinées à l'établissement des culées ...

Montant total des ouvrages : 348,50 f



2 <sup>me</sup> L <sup>re</sup> .			
Longueur	Dem	7	36
Largeur		"	90
épaisseur		"	31
3 <sup>me</sup> L <sup>re</sup> .			
Longueur	Dem	7	0
Largeur		"	75
épaisseur		"	31

étants pour la partie de 40 copiers qui entre dans les L <sup>res</sup>	5	41	11	43	19	25
Il reste pour total de la pierre de taille					51	
Les cinq mètres quarante un centimètres cubes de maçonnerie en moellon, pierreaille, ou caillottes et mortier, dûment confectionnés, toute fourniture et frais de transport et autres quelconques compris, à 5 f. le mètre						26.05
Les dix mètres quatre vingt deux centimètres cubes de construction en pierre de taille toutes fournitures quelconques d'achat etc. compris, à 26 f. 40 c. le mètre						288.28
Montant total des ouvrages						333.58
à déduire de l'entrepreneur compris dans l'estimation, ajoutant pour embauchement de maître d'ouvrage, conduite et réception des travaux						15.00
on aura pour total de la dépense tant même se trois cent quarante						

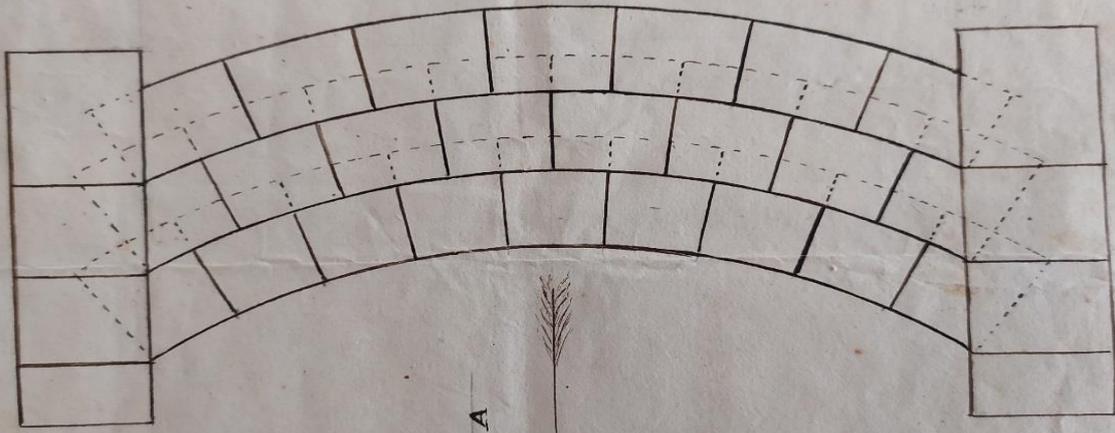
Commune  
de  
La Barben.  
Procès-verbal  
de réception d'ouvrage

Nous Jean Baptiste Henri Gaubert maçon auteur du devis pour la construction de trois arcs de soutènement du Chemin de St Etienne à son passage sur le lit de la Couloubre au terrain de La Barben quartier de la Sabonnerie, le dit devis approuvé par M. le Préfet le 27 juillet dernier, informé par M. le Maire du dit La Barben de l'entier achèvement des travaux & par lui invité d'en faire la vérification & réception, nous sommes à cet effet rendu sur le lieu muni des devis & cahier des charges ainsi que du procès-verbal d'adjudication des travaux en l'absence de M. Gaubert Hippolyte Lazare Balthazar moyennant la somme de trois cent trente cinq francs, approuvé par M. le Préfet le 16 septembre; nous nous sommes livré à un examen scrupuleux de toute la partie de l'ouvrage, en avons sondé les fondations, avons procédé au métrage de la taille comme de la maçonnerie & avons reconnu que la pierre de taille tirée de la carrière de St Laurent suivant l'exigence du devis présentait partout les dimensions voulues, que la maçonnerie de moellon & le mortier y employé ne laissent rien à désirer, que toutes les règles de l'art ainsi que les prescriptions des devis & cahier des charges ont été ponctuellement suivies dans l'exécution.

En conséquence, nous déclarons que l'ouvrage est bien & dûment confectionné; qu'il doit être reçu & que l'entrepreneur a droit au montant du prix de son adjudication, sus mentionné. C'est notre rapport que nous avons signé au dit La Barben, ce jourd'hui vingt octobre mil huit cent trente sept.

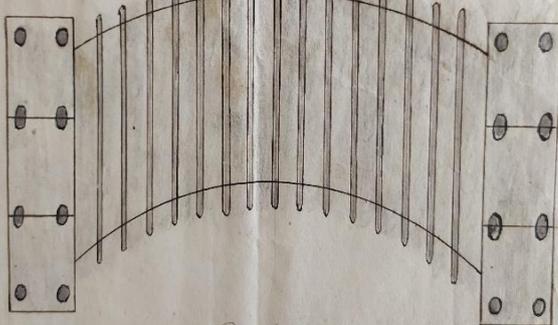
J. H. Gaubert

*Construction  
Plan Géométral*

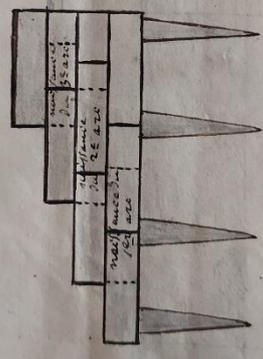


Commune de La Barben Construction de trois arcs de soutènement au Chemin de St Chauns, dans le lit de la Rivière de la Touloubre

*Fondations & établissement = Plan Géométral*



*Elevation d'une culée  
& des trois arcs,*



LA BARBEN — Pont sur la Touloubre

Collection L. A.



## Pont de la Blancherie

C'est en 1823 que le maire alerte la Sous-Préfecture sur le mauvais état du pont au quartier du Blanchissage. « Ce pont sert aux communications les plus importantes de la commune ... » et lui demande « les moyens à prendre pour prévenir le plus promptement possible, à le faire réparer et éviter les inconvénients graves qui pourraient résulter de la chute de ce pont. » Le Sous-Préfet lui indique la marche à suivre « Vous devez, Mr le Maire, exposer au Conseil Municipal renforcé d'un nombre égal des plus forts contribuables, combien la réparation de ce pont est urgente, l'inviter à voter une imposition extraordinaire pour solder cette dépense dont la valeur sera appréciée par les devis ... »

\*les 10 plus forts contribuables

Septembre 1824, soit 1 an plus tard, le Sous-Préfet écrit au Maire pour cette affaire en pensant que le budget présenterait les moyens de faire face à la dépense. Ainsi il aurait suffi de soumettre ces pièces à l'approbation de Mr le préfet mais lui fait remarquer que lors de la délibération relative au budget il n'en est fait aucune mention, que la commune n'avait pas les moyens de payer cette dépense. Il lui renvoie tous les documents et lui demande d'assembler le conseil municipal pour qu'il adopte le budget et qu'il indique les fonds affectés. La délibération fut prise le 16 janvier 1825 et un impôt extraordinaire de 1248 Fr est voté.

30 juin 1825 devis pour la reconstruction du pont.

Devis

Des ouvrages à faire pour la reconstruction du pont sur le torrent qui passe devant la blancherie de la barbe

La fondation du côté du midi au Centre bas du pare sera creusée à quatre vingt - Centimètres, qu'on comblera ensuite par deux assises de quarante Centimètres de hauteur sur un mètre de queue formant l'épaisseur du mur; lesquelles assises seront posées sur un pilotis qui sera préalablement fait de la manière que va être indiquée

La longueur de la fondation sera pour l'apporte de l'arche de quatre mètres quatre Vingt Centimètres, elle sera prolongée en aval d'un mètre dix Centimètres formant aile sur un talus d'un sixième, simple figure sur le plan, et en amont elle sera prolongée de deux mètres, l'ensemble sera bordé d'une pierre de taille, de cinquante Centimètres d'épaisseur sur cinquante Centimètres de largeur, laquelle bordure sera prolongée jusqu'à la rencontre de l'arant bas qui sépare les deux arcs

L'établissement du pont se fera sur la dite fondation en observant un empâtement de quinze Centimètres.

<sup>emp</sup>  
Le pilotis de fondation sera fait par trois rangs de piquets d'un mètre  
Cinquante Centimètres de longueur, en bois de pin et distants l'un de l'autre de  
Cinquante Centimètres.

Les deux arcs seront construits savoir les têtes en pierre de taille de cinquante  
Centimètres de queue sur trente Cinq Centimètres d'entrées, conformément au plan  
et la voûte sera construite en moellon avec mortier ordinaire, en observant que  
les moellons aient trente Centimètres de queue le parapet du pont sera de hauteur  
au dessus de l'engrèvement (qui sera de vingt Cinq Centimètres au dessus de la route)  
de trente Cinq Centimètres y compris la couverture en pierre de taille, qui aura  
trente Six Centimètres de largeur sur trente Centimètres de hauteur, la pente  
du parapet sera de Cinq Centimètres par mètre.

Les piles du dit pont auront deux mètres de hauteur sur un mètre  
d'épaisseur au dessus de l'engrèvement, le tout en maçonnerie et monté à plomb  
du côté du terrain.

Les deux arcs en aval du pont seront construits en pierre de taille sur  
toute la hauteur de deux mètres et son épaisseur d'un mètre, le revêtement d'égout  
aura une épaisseur d'un sixième, savoir bien en avant amont sera construit sur  
la même dimension, la pente de celui-ci sera distante du nord du mur du pont  
de deux mètres, et le remplissage en arrière d'un mètre d'épaisseur sera fait en

Deux mètres de distance du pont et du côté du levant on construira un mur  
 de soixante quinze centimètres de hauteur sur soixante quinze de largeur qui  
 aboutira au despay d'une ancienne martelière du côté du midi, y compris une  
 assise de pierre de taille qu'on mettra au dessus de ce mur, deux mètres cinquante  
 centimètres de longueur sur trente centimètres de hauteur et soixante centimètres  
 de largeur

Le pavé en despay du pont sera fait en moellon de vingt cinq  
 centimètres d'épaisseur et partant de la chaîne en pierre de taille en  
 avant du pont, il sera prolongé jusqu'à la distance de quatorze mètres.

L'ancien mur au dessus du pont sera réparé en son courbe et comblera  
 le vuide de derrière

la taille à 24 <sup>m</sup> le mètre cube, monte	532
la route du pont à 7 <sup>m</sup> le mètre cube et cy	182
les murs à 6 <sup>m</sup> et cy	384
le pavé à 2 <sup>m</sup> et cy	60
pour le pilotage et cy	50
pour l'engrèvement et cy	20

La somme totale se monte à 1228

fait à paris le 30 juillet 1823  
 Laurent Gaubert

**Mars 1827**, le Maire reçoit une lettre du préfet souscrite de son approbation pour le montant du devis.

**17 juin** jour de l'adjudication à la bougie. (« Art 4 : L'adjudication sera faite au rabais, feux allumés et passée à celui qui fera la condition la meilleure ; et elle sera terminée lorsqu'un feu sera éteint sans qu'aucune offre ait été faite pendant la durée, les offres ne pourront être d'une différence au-dessous de cinq francs ». 1<sup>ere</sup> bougie. Le prix a été porté par Pierre Joseph TEISSIER, maçon de Grans à 1225 f ; Joseph Aubin JACQUES, maçon de Lambesc à 1220 f ; François OLLIVIER, maçon de Pélissanne à 1190 f. 2<sup>eme</sup> bougie. Joseph Aubin JACQUES offre 1185 f, GAUTIER Sébastien, maçon de Pélissanne 1180 f, Joseph Aubin JACQUES 1175 f, GAUTIER Sébastien 1170 f. 3<sup>eme</sup> bougie. Joseph Aubin JACQUES 1165 f, Michel MARIEL, maçon à La Barben propose 1160 f, GAUTIER Sébastien 1130 f, Joseph Aubin JACQUES 1125 f. 4<sup>eme</sup> bougie. La bougie se consume sans offre, l'adjudication pour la reconstruction du pont est passée à Jean Joseph Aubin JACQUES moyennant 1125 f.

**21 septembre 1827** procès-verbal de réception.

Procès-verbal de réception d'ouvrages, en pierre de taille, maçonnerie, pavé de blais & semblait, exécutés en construction d'un pont communal, sur le ravin ou torrent qui passe devant la Blancherie de La Barben, par Jacques, Jean Joseph Aubin, maçon, ensuite de l'adjudication du 17 Juin 1827, approuvée par monsieur le Préfet le 6 Juillet de la même année.

Le an mil huit cent vingt sept et le vingt un du mois de Septembre.

Je soussigné Etienne Gaubert, maçon de la commune de Pélissanne, chargé par monsieur le Maire de procéder à la réception des ouvrages exécutés au pont communal de ladite Barben, par Jacques, Jean Joseph Aubin, maçon, adjudicataire dudit ouvrages. Je me suis transporté sur les lieux où les ouvrages ont été exécutés suivant l'adjudication du 17 Juin 1827.

Après avoir examiné lesdits ouvrages article par article en présence dudit Jacques, adjudicataire, j'ai

Departement des Bouches-du-Rhône.  
Arrondissement d'Aix  
Commune de La Barben

lieux où les ouvrages ont été exécutés avant  
l'adjudication du 17 Juin 1827.

Après avoir examiné lesdits ouvrages article par  
article en présence dudit Jacques, adjudicataire; j'ai  
vu que les travaux dont il s'agit ont été parfaitement  
exécutés avant le devis, qu'ils étoient en bon état, & qu'il  
ne s'étoit manifesté aucune mal-façon ni imperfection  
apparentes, et qu'en conséquence il y a lieu de payer  
audit Jacques, entreprenneur desdits travaux la  
Somme de onze cent vingt cinq francs montant  
de l'adjudication, payable d'après l'article 8 du cahier  
de charges en trois payements égaux; savoir: le  
premier payement échoit le quinze Septembre, 1827  
après la réception des ouvrages, & l'autre tiers restant  
sera payé enfin Janvier mil huit cent vingt  
huit. C'est en fait de quoi nous avons dressé

le présent procès verbal, que ledit Jacques, a signé  
avec nous.

Fait à Pelissane le 22 et 23 Juin 1827.

G. GARRON

J. JACQUES

du nom de Monsieur Albare de la Commune, à Labarède  
le 22<sup>e</sup>bre 1827

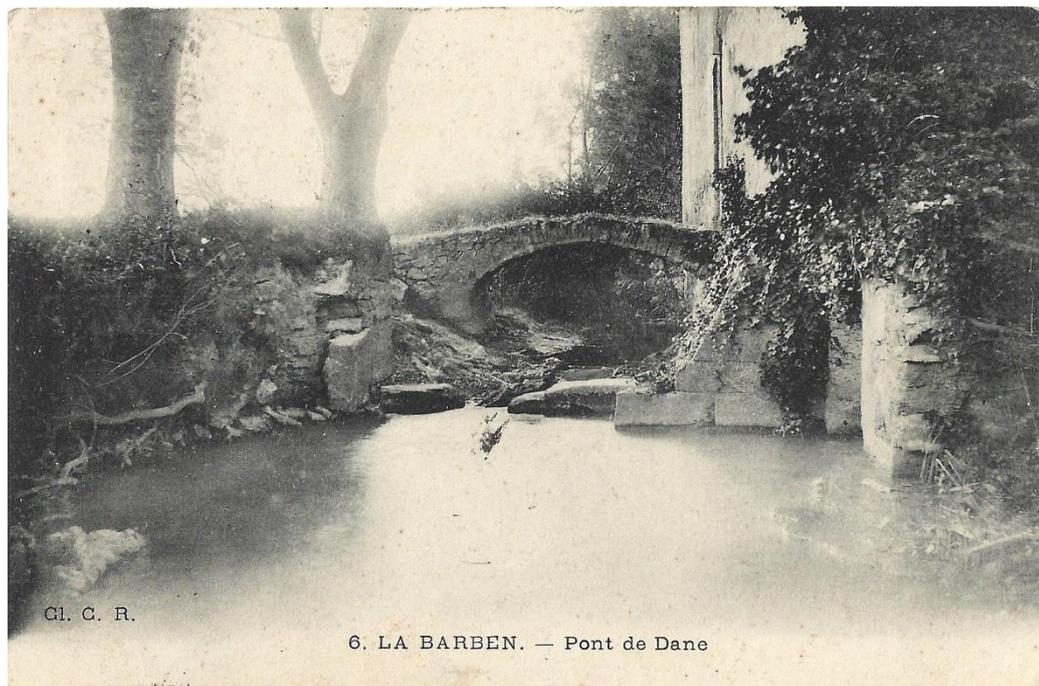


Et a été approuvé par nos collègues  
d'Etat, Préfet du Département des  
Bouches-du-Rhône.

à Marseille, le 30 Octobre 1827.



## Le pont de Dane



Le pont de Dane est privé, ça construction était assez rustique. Sa construction est antérieure à celle de son voisin le pont du Blanchissage (de la Blanchisserie (1827)) et de la maison (qui était un moulin). Lorsque le moulin fut construit il servait aux charrettes et autres à y entrer. Il enjambe le vallon du Boulery mais avec le temps les crues et quelques « renforcements » il est devenu impraticable, en 2013 il a été remplacé par un pont plus moderne.

## Le pont du Vabre.

C'est un pont en construction au quartier du Moulin à farine que viennent constatés le 17 Avril 1846 le Juge de Paix et le Greffier du canton de Salon. Construction d'un pont en pierres sur le Vabre et qui « Malgré les protestations faites dans l'enquête de commune de conduire forcément les eaux gabinensés\* de la localité, dans le chemin vicinal de La Barben à Saint Chamas (route de Cazan) qui s'en trouvera ainsi entièrement dégradé et qui portera un grand préjudice, non seulement aux propriétaires, mais encore aux habitants qui ne pourront plus fréquenter ce chemin ... ». Ce pont aurait dû avoir une ouverture de 1 mètre sur 80 cm de hauteur avec une largeur de 6 mètres. Ils constatent « que les fondements en pierres froides de ce pont sont déjà placés sur la moitié de sa largeur ... que son ouverture côté nord, toutes les eaux venant des collines voisines pour sortir côté midi ... qu'il sera donné à ces eaux un écoulement qui forcément ne peut avoir lieu que sur le chemin vicinal de La Barben à St Chamas. Le sieur Ar..... interpellé sur ce fait, nous a déclaré qu'il avait l'ordre de construire ce pont sans qu'il fût à sa connaissance quelle serait l'issue que l'on donnerait aux eaux ». Le Maire précise « que les eaux passaient en grande partie dans un fossé construit exprès qui longeait le midi de l'ancien chemin de Lambesc à Pélissanne, fossé qui par l'agrandissement de la nouvelle route occupant le même emplacement, a été entièrement comblé sur toute sa longueur ... qui conduisait les eaux gabinensés jusqu'au quartier du Taulet à Pélissanne ... et dans la Touloubre ».

\*gabinensés : eaux marécageuses

## Pont des Caires

Les habitants de La Barben ont réclamé au Maire la construction d'un pont au chemin des Enjouvènes quartier des Caires (route du Château) début 1849 pour remplacer le pont du Vabre.

Conseil municipal du 29 Septembre 1850.

séance extraordinaire du 29 Septembre 1850.  
Le Conseil municipal de la Commune de La Barben s'est réuni extraordinairement dans la maison commune, sur la convocation de M<sup>r</sup> Le Maire, faite avec l'autorisation de M<sup>r</sup> le Sous-Préfet d'Aix, contenue dans la lettre du 16 du mois courant, ont été présents :  
M<sup>r</sup> Berard André Maire Président :  
M<sup>rs</sup> De Gorbien Joseph Augustin Amédée, Mouléras Hypolite freres, Rivard Jean Baptiste Hypolite, Rivard Jean Jacques, Allemand Louis, Chabot Louis, Albert Pierre Antoine Stanislas, & Roy Pierre Angeleme.  
Tous membres du conseil.  
M<sup>r</sup> Le Maire a dit :  
Les Plans, devis & autres pièces, relatifs au projet de construction d'un pont en pierres au quartier des Caires, pour le passage de notre chemin vicinal de l'Enjouvène, vous ont été présentés dans votre séance du 13 janvier dernier. D'après ces pièces, il s'agirait d'une dépense de 3800<sup>t</sup>, y compris 525<sup>t</sup> d'achat de terrain, tandis que la commune ne possédait alors pour cet objet, qu'une somme d'environ 1600<sup>t</sup>, laquelle a été portée à 1900<sup>t</sup> dans le budget supplémentaire. En outre une souscription volontaire que j'ai tentée auprès des intéressés, n'aurait produit que 133<sup>t</sup>. En présence de ces ressources insuffisantes, vous délibérez qu'il n'y avait pas lieu à donner suite au projet. Procédant ensuite au règlement des honoraires dus à M<sup>r</sup> le Maire à raison de son rôle d'auteur des plans & pièces jointes, il fut dit dans votre même délibération :  
Considérant qu'il est de règle que ces honoraires sont de cinq pour cent sur le montant du devis lorsque

« les travaux s'exécutent sous la direction, surveillance &  
« réception de l'architecte, & de deux & demi pour cent  
« lorsque les travaux ne s'exécutent pas; — Le conseil a  
« unanimement été d'avis de proposer à M<sup>r</sup> Meunier  
« auteur des devis & pièces qui l'accompagnent, une somme de  
« cent francs pour ses honoraires, laquelle somme sera prise  
« sur le crédit affecté à la construction du dit pont. »

J'ai informé, de cette proposition, par copie de la délibération  
M<sup>r</sup> Aillaud autre ingénieur civil d'air, à qui j'en étais d'abord  
adressé, d'après votre avis, pour ces plans, & qui en avait chargé  
M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup> Meunier son adjoint; M<sup>r</sup> Aillaud par sa lettre du  
20 août dernier, me répond que M<sup>r</sup> Meunier ayant été envoyé  
en franchise comté, n'a pu jusqu'à présent prendre connaissance  
de cette délibération; qu'il veut bien accepter l'offre de cent  
francs quelque minime qu'elle soit; mais que la confection du  
projet l'ayant obligé à deux voyages sur les lieux, qui lui ont  
occasionné une dépense de 30<sup>fr</sup>, il demande seulement que la commune  
ajoute cette dernière somme à celle de cent francs qui lui est offerte.

J'ai informé de tout, M<sup>r</sup> le Sous Préfet d'air qui, par sa lettre  
du 16 de courant, m'autorise à vous assembler pour cet objet.

Je dépose sur le bureau les dits plans & devis, & vous invite  
à délibérer.

Sur cet exposé,

Le conseil

Vu les plans, devis & pièces sus mentionnés;  
Vu la délibération du 13 janvier dernier;  
Sur la lecture de la lettre de M<sup>r</sup> Aillaud & de celle de M<sup>r</sup> le  
Sous Préfet.

a unanimement délibéré:

qu'il y a lieu de faire payer à M<sup>r</sup> Meunier la somme de  
cent trente francs, savoir:

honoraires pour rédaction des plans, devis & pièces ...	100 <sup>fr</sup> .
fraix de deux voyages sur les lieux	30
Somme égale	130 <sup>fr</sup>

Cette somme sera imputée sur le crédit de 1700<sup>fr</sup> 39<sup>fr</sup> ouvert

au budget supplémentaire, intitulé's fonds en rétrocession  
 construction d'un pont au chemin vicinal de la commune  
 au quartier des Cairés:

fait & délibéré à La Barben les an mois & jour sus cités.

(signés) amédée De Georbin — Moulinas — Ricard — Louis Chabot  
 — Albert — a Boy — + (ricard) j'ajoute illidid) — + (allemand  
 illidid) Bevard maire, sur le registre.

Certifié conforme  
 Le Maire de La Barben

Bevard

Vu et approuvé par Nous  
 Préfet du Département des Bouches  
 du Rhône.

Marseille le 29 Octobre 1850  
 Le Préfet, en tournée  
 Le Sous-préfet Guirard délégué



## 11 septembre 1853, ce qui devait arriver arriva.

### Le Maire écrit à Mr le Marquis de Forbin

Suite aux lettres du 11 et 23 septembre pour le sous-préfet le Maire écrit au Marquis De Forbin le 23 septembre pour dénoncer et où il implore sa bienveillance « *pour faire cesser ou atténuer les désastres de l'orage ... .Nos vignes d'une partie du terroir ont été ensablées, et les raisins que la maladie avait épargnés sont entièrement perdus, nos terres ravinées et les parties végétale emportée ... nos prés couvert de gravier et le foin ne pouvant plus servir qu'à la litière. La récolte des haricots qui est extrêmement importante pour notre commune a été submergée de telle sorte que l'eau les a brûlés ... le chemin vicinal est devenu un véritable torrent ... Si le mal affreux que nous avons éprouvé était de ces événements imprévus qu'il est impossible d'empêcher nous supporterions nos maux avec résignation et patience en attendant un temps meilleur ... Ces maux étaient prévus depuis longtemps, l'administration n'a pas voulu entendre nos réclamations ... Une première réclamation du maire en date du 31 janvier 1846 et deux délibérations prévenaient l'autorité supérieure que le pont qui devait se construire n'était ni assez haut ni assez large pour donner un passage suffisant des eaux qui arrivent en grande quantité des montagnes ... en second lieu que le pont qui devait être construit en face du ch de St Chamas serait la destruction et se convertirait en un véritable torrent ... Nos réclamations n'étant pas écoutées, le conseil délibéra d'appeler le juge de Paix pour faire constater ... ce magistrat disait dans son rapport que ces ouvrages seraient évidemment la destruction du chemin et des propriétés voisines. Nos prévisions se réalisèrent et six mois après nos propriétés firent inondées et le chemin dégradé. Depuis ce moment nous réclamons avec vive instance qu'il soit porté remède à nos maux ; jusqu'à présent nos plaintes n'ont pas été entendues, vous seul Mr le Marquis pouvez venir à notre aide et nous n'avons d'espoir qu'en votre justice et en votre sollicitude pour tous vos administrés. Le lendemain de nos désastres du 11 de ce mois j'ai écrit à Mr le sous-préfet d'Aix qui a envoyé sur les lieux l'agent voyer lequel n'a pas daigné ma faire prévenir de sa visite des lieux. De cette manière je m'a été impossible de lui faire connaître tous les dommages, il n'en a pas été ainsi de Mr l'agent voyer en chef du département que j'ai accompagné ... . Je crains que ce haut fonctionnaire n'ait pas compris toute l'étendue de nos maux et qu'il ne croie que mon premier rapport était exagéré. S'il en était ainsi, je demande l'autorisation de faire expertiser par des hommes capables, tous les dommages qui n'existent que trop véritablement. La nécessité d'abandon du chemin actuel de St Chamas ... et la création d'un nouveau chemin pour le remplacer a été reconnue par Mr les agents voyers eux-mêmes et c'est à cette dernière fin que Mr l'agent voyer adjoint Robine le rendit le 3 juillet 1849 ... . Je fis moi-même une évaluation des parcelles de terrain que ce chemin devait occuper, mais depuis lors il n'en a plus été question pourtant c'est l'unique moyen de réparer le tort qu'on a fait aux habitants et au public, en construisant malgré les réclamations, le pont qui n'a pas d'autre faite que le chemin même. Signé Berard*

Ce « nouveau » pont a bien été construit sûrement sur le tracé du nouveau chemin.



## Pont du Château

L'architecte de la province fait le devis pour la construction du pont le 10 février 1709 est l'estime à 1686 Livres. C'est le 21 avril 1709 que les enchères pour la construction d'un pont sur la Touloubre (l'ancien ayant été détruit par une crue (surement en 1595)) commencent à l'Hôtel de ville de La Barben. La première est de douze cents Livres faite par Jean Armelin Maître maçon de Lambesc. Le second jour des enchères le 25 avril puis le 28 et ensuite le 1<sup>er</sup> mai, mais personne ne se présente pour faire d'offres. L'adjudication est faite à Jean Armelin.



Et sous Lauvens - wallon architecte de cette  
province. Ensuite des ordres de messieurs les procureurs  
du pays nous serions allés au chemin allant de cette ville  
à auvon serroir de La Barben pour faire un devis pour  
la construction d'un pont sur la rivière de la Touloubre  
attandu que l'ancien a été importé par les débordement des  
Eaux.

### Rapport de Devis

1<sup>o</sup> On creusera les fondements des pilliers dud. pont à six Cannes  
de distance de l'un à l'autre, de la profondeur de huit pans  
au dessous du lit de l'eau, de la longueur de vingt deux pans  
Compris les pointes des Esprons qui sont sur la fuste de  
l'eau, ainsi qu'il en marque sur le plan la hauteur, leurs  
Espauteurs seront de quatorze pans, après quoy on entoncera  
avec la matre cent pilotis à chaque pillier de la longueur  
de huit pans, et d'un demi pan Espaisseur au gros bout, ensuite  
on y fera un grillage dont les pieces seront d'un pan largeur  
et demi pan Espaisseur le tout bois de pin.

2<sup>o</sup> sur ce grillage on elevera lesd. pilliers de maçonnerie revetus  
sur ces faces de pierre de taille d'un pan d'Espaisseur avec  
des butereaux de canne en canne, filade par filade pour  
faire Liason avec la maçonnerie laquelle sera élevée jusque

a L'hauteur des Espaulements & poncees de la voultte du pont  
En laissant toutefois une verrière a chaque pillier a quatre  
pans sur le lit de l'eau, pour la naissance de lad. voultte  
Laquelle sera de six Cannes de diametre surbaillée de huit  
pans de son demi rond, elle aura deux Cannes d'une limonée  
a l'autre le tout de pierre de taille de deux pans d'Espaisseur,  
Ensuite on fera les fautes brailles & Espaulements. Jusqua  
l'arrivement de la voultte.

3<sup>o</sup> Les murailles des chaullées pour l'entrée & sortie dud. pont seront  
faittes aussi de maçonnerie de la longueur & hauteur necessaire  
pour que la pente ne soit que d'un pan pour chaque Canne,  
Leurs Espaisseurs seront de trois pans & demi au bas & de quatre  
a trois au dessus le fort portant le foible, apres quoy on fera  
les murailles des parepieuds de la longueur de dix Cannes de  
chaque Cotte, Leurs Espaisseurs seront de deux pans & de quatre  
d'hauteur sur le pape, compris les Cordons qui seront aussi de  
pierre de taille emboittés les uns dans les autres, on Observera de  
faire les avenues dud. pont de deux Cannes Largeur, <sup>a l'alignement</sup> dans deux  
francs d'Espaisseur de muraille, on fera une voultte de maçonnerie  
au dessous du pape de chaque cote du pont, pour les fosses des  
arrétages des prés, Lesquelles voulttes seront de quatre pans Largeur  
chaque.

4<sup>o</sup> Entre les murailles desd. avenues on fera les chaullées de terre  
de l'hauteur necessaire, En sorte qu'on mettra un pan de terre sur le  
milieu de la voultte & le reste mené en pente de chaque Cotte  
apres quoy on fera le pape de cailloux de toute la longueur

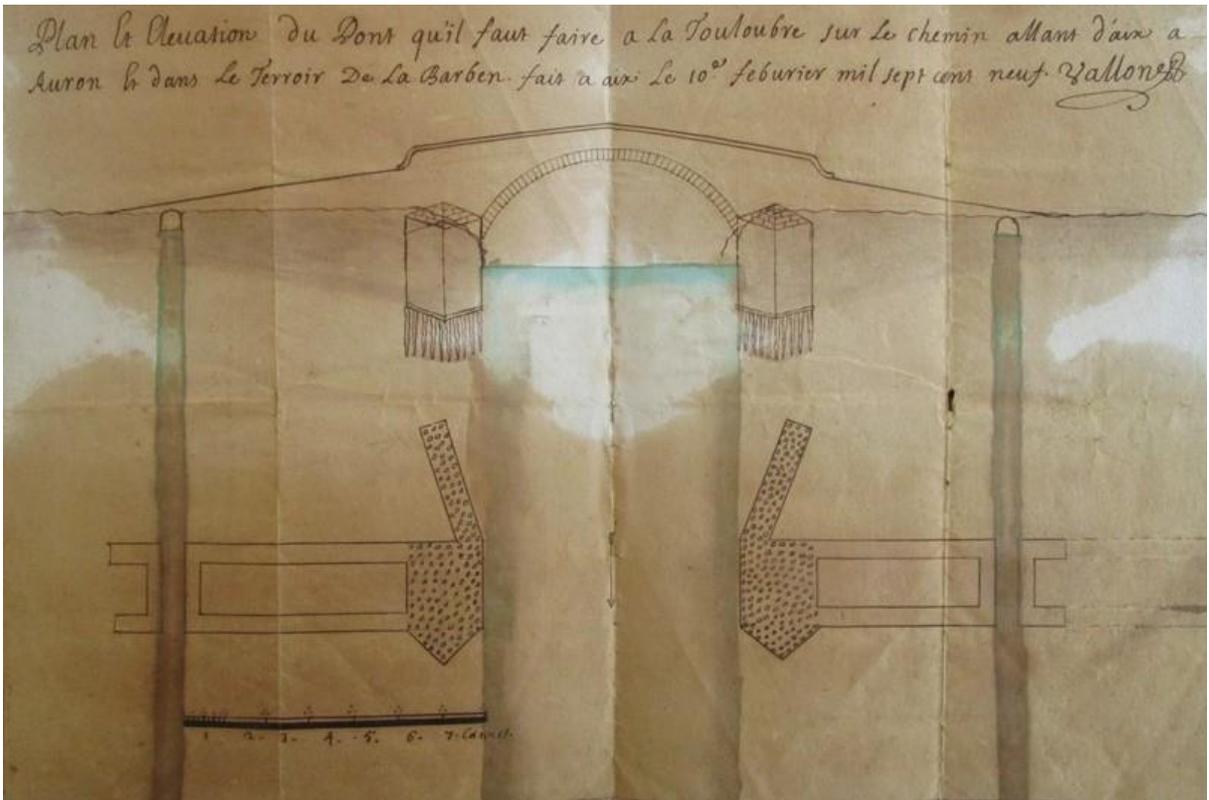
En largeur du pont Brauenies, on mettra encore de gros Carres  
de pierre servant de bornes à deux Cannes de distance de l'une  
L'autre de chaque cote du pont Brauenies.

10 On fera deux murailles de maçonnerie servant d'aile de  
Cote de L'auenie de l'eau fixés En biaisant vers les terrains  
des rives des Cottes, elles auront trois Cannes Longueur chacune  
Les fondements seront creusés aussi bas que ceux des piliers, pilotés  
à grilles conformément auxd. piliers, leurs Espauteurs seront de  
sept pans au bas réduites à six au dessus, leurs Elevations seront  
à douze pans sur le lit de l'eau, toutes les faces & l'ouverture  
seront de pierre de taille d'un pan d'épaulement avec des buseaux  
de canne en canne filade par filade pour faire Liaison avec la  
maçonnerie.

Les Entrepreneurs demoliront une vieille arcade & muraille  
pour se servir des matériaux d'icelles, La Chaux, pierre ponce  
à pierre de taille lui sera fournie par monsieur le marquis  
de la Barbent, aux lieux les plus proches que l'on pourra de  
l'ouvrage, aussi bien que les bois pour les cindres, le hataux  
pilotis à grilles, lesd. Entrepreneurs, creuseront les fondemts  
fourniront les mains des mêmes manœuvres, & tout ce qu'il  
faudra après toute fois que monsieur le marquis aura fourni  
tout ce qu'il est annoncé cy dessus & ce moyennant le prix de somme  
de mille six cents quatre vingt six livres Et cy --- 1686 #

Fait à Paris a notre retour le dix fevrier mil sept cent neuf.  
B. Gallon

\*Unités de mesures : la canne = 1,25 m  
le pan = 24,8 cm



Réception de l'ouvrage en avril 1710

D'adieu nous Procureurs du  
 pays et Consuls d'aise et Compars  
 Jean Armelin M<sup>rs</sup> Maïsson du lieu  
 de Lambert, Lequel nous a représenté  
 que l'année dernière 1709. Il luy fut  
 donné à prix fait par Contrat reçu  
 par M<sup>rs</sup> Guyon no<sup>rs</sup> de cette ville d'aise  
 la construction du pont de la Barben  
 sur la rivière de Touloubre moyennant  
 le prix et somme de 1200<sup>l</sup> payables  
 l'année 400<sup>l</sup> l'année 400<sup>l</sup> la  
 troisième moitié faite, et le restant  
 200<sup>l</sup> l'année faite à part faite, et reçut  
 et les autres 200<sup>l</sup> cinq années après  
 en façon, que led. pont est fait et  
 parfait et qu'il ne reste plus qu'à  
 le faire recevoir, et par ce moyen  
 acquitter les surd. 200<sup>l</sup> conformé  
 aud. Contrat, Yelluy nous a requis  
 de faire faire led. receipte par  
 nos architectes aux formes ordinaires  
 et acte *Pomelin*

Nous procureurs du pays d'aise  
 avons donc de acte avec Armelin de la commission  
 par luy faite en présence Compars  
 à Aix le 23 Avril mil sept cent dix  
*Montaud Birotteux d'aise p<sup>r</sup> du pays*



Merci à : Richard GASCON, Michel et Rosy RUAULT, Marie Thérèse BONNARD et Mr LOTE pour votre aide précieuse.

Déjà parus :

